Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260929-26CM23SEPT081-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 23 septembre 2026

Convocation : 18 septembre 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 23 septembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents : (22) : Madame Carine AUGUSTE, Madame Audrey BAUCHÉ (arrivée à 19h09), Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Monsieur Pierre DANIEL, Madame Lydia DENOUAL, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Jean-Marc FOULON, Monsieur Janick GABILLET ; Madame Guylaine HARDY, Monsieur Yves HUTTER, Madame Martine JARRY, Madame Annie LANGELIER, Madame Marlène LE JOSSEC, Monsieur Jean-Marie LEBON, Monsieur Philippe MAHÉ, Monsieur Olivier MILLET, Monsieur Philippe MORIZOT (arrivé à 19h06), Marie-Pierre NOËL (arrivée à 19h04), Madame, Madame Patricia PEIGNÉ, Monsieur William PELLERIN, Madame Florence PRUNET, Madame Stéphanie QUATREVILLE, Madame Véronique SABOURDY, Monsieur Jean-Louis VERONIQUE.
Absents représentés (2) : Madame Evelyne BLANCHON ayant donné pouvoir à Mme Florence PRUNET ; Monsieur Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre DANIEL ;

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_081_ MARCHES PUBLICS : Rénovation de la mairie : Validation de l'avant-projet définitif (APD)

RAPPORTEUR : M. DANIEL

M. DANIEL, Adjoint en charge des bâtiments rappelle que la Commune, par délibération en date du 29 juin 2023 a décidé de procéder à restructuration de la Mairie-Poste de Val d'Oust et désigné le cabinet d'architectes **BLEHER**, pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux.
Par délibération en date du 23 janvier 2024, la Commune a approuvé le chiffrage du projet estimé à 706 355 € HT (670 000 € pour les travaux et 36 535 € pour les honoraires).
Des subventions ont été accordées :

- 120 000 € au titre de la DSIL
- 176 633.75 € au titre du Fonds Vert
- 176 633.75 € au titre du PST

Au cours de l'année 2025, des nouveaux échanges ont été menés avec les services et le cabinet BLEHER afin de recentrer le projet notamment sur la partie accueil de la mairie qui n'était pas prise en compte dans le projet initial.
Au cours de l'été, le cabinet a retravaillé le projet pour présenter l'avant-projet définitif ci-après :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260929-26CM23SEPT081-DE

ESTIMATION APD

N° Lot	Intitulés Lots Rénovation de la partie poste et de la salle du conseil	Total rénovation HT
1	TERRASSEMENTS - VRD	24 000
2	GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	112 500
3	CHARPENTE BOIS	8 000
4	COUVERTURE ARDOISES - ZINGUERIE - ETANCHEITE	8 000
5	MENUISERIES ALUMINIUM	43 000
6	SERRURERIE	7 000
7	MENUISERIES BOIS	45 000
8	CLOISONS SECHES - ISOLATION	77 000
9	CHAPES - CARRELAGE - SOLS SOUPLES - FAIENCE	26 500
10	PLAFONDS SUSPENDUS	27 000
11	PEINTURE - NETTOYAGE	29 000
12	CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VENTILATION	107 000
13	ELECTRICITE	82 000
14	AUDIOVISUEL	24 900
	Total Partie poste et salle du conseil	620 900

N° Lot	Intitulés Lots Réaménagement de la partie accueil de la mairie	Total rénovation HT
1	TERRASSEMENTS - VRD	1 400
2	GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	12 300
3	CHARPENTE BOIS	-
4	COUVERTURE ARDOISES - ZINGUERIE - ETANCHEITE	-
5	MENUISERIES ALUMINIUM (sans remplacement des menuiseries extérieures)	22 000
6	SERRURERIE	-
7	MENUISERIES BOIS	23 500
8	CLOISONS SECHES - ISOLATION (sans réfection des doublages des murs périphériques)	14 000
9	CHAPES - CARRELAGE - SOLS SOUPLES - FAIENCE	23 500
10	PLAFONDS SUSPENDUS	4 000
11	PEINTURE - NETTOYAGE	7 000
12	CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VENTILATION	10 000
13	ELECTRICITE	55 000
	Total Accueil de la mairie	172 700

Total travaux poste + accueil de la mairie + audiovisuel salle du conseil	793 600
Variante climatisation de la salle M. Merveilleux	7 000
Total travaux poste + accueil de la mairie + audiovisuel salle du conseil + climatisation de la salle M. Merveilleux	800 600

Vu les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique;
Vu les délibérations du 29 juin 2023 et du 23 janvier 2024 approuvant le projet de rénovation de la Mairie ayant pour objet d'améliorer les conditions de travail des agents mais aussi l'accueil des administrés ;
Vu la décision du Maire attribuant le marché de maitrise d'œuvre au cabinet BLEHER ;
Considérant l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations au budget 2026 ;
Il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif et le cout prévisionnel du montant des travaux du projet estimé à 800 600 € HT ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260929-26CM23SEPT081-DE

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signe[illegible] effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 24	Pour : 26	Majorité absolue : 14
Votants : 26	Contre : 0	Suffrages exprimés : 26
	Abstentions : 0	

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif et le cout prévisionnel du montant des travaux du projet estimé à 800 600 € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 23 septembre 2026.

Madame le Maire,
Florence PRUNET

Mairie de Val d'Oust (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
Arnaud CHÉDALEUX,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication